L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 13 SEPTEMBRE 1872. 46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 13 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails, voir aux annonces.

Par G. Leaumont, au No .. de la rue de Chartres—Chaussures pour hommes, femmes et enfants; habillements et articles de toilette.

Par Stern Bros, au No 18 de la rue de Chartres—Bottes, souliers et brodequins; cuir à semelles, avarié.

Par Hoffman, Menke & Co., à leur salle d'encan, au No 30 de la rue de Chartres—Grande vente sans réserve et à crédit de linge d'automne et d'hiver; articles de clientèle; lingerie de messieurs.

ANNONCES POLITIQUES.

Toute annonce émanant d'un club ou d'une association politique quelconque devra être payée comptant si on ce désire l'insertion dans l'Abeil. Celles pour lesquelles cette condition n'aura pas été remplie ne paraîtront point dans nos colonnes.

La Colonisation.

Ce mot, qui est maintenant consacré dans la langue politique américaine, a besoin d'être expliqué pour ceux qui ne sont pas initiés au secret de l'opération qu'il a pour objet de désigner.

La colonisation c'est le transport, d'un comté dans un autre ou d'un Etat dans un autre, d'un certain nombre d'électeurs dont les votes frauduleux doivent changer l'équilibre dans les votes donnés par les électeurs *bona fide* de la localité. Le tour fait, les colons-électeurs sont ramenés chez eux.

Lors de l'élection de la Caroline du Nord, le parti radical a colonisé sur une grande échelle. Il a fait venir des noirs de la Virginie et de Washington par milliers le jour de l'élection pour se créer des majorités factices dans certains comtés, de façon à changer le résultat général dans tout l'Etat et à élire quelques uns de ses candidats au Congrès.

Le système de la colonisation a pris de grands développements depuis quelques années. On en a fait un procédé scientifique réglé avec soin et qui fonctionne, en général, à la satisfaction de ceux qui l'emploient.

Dans les Etats où il n'y a pas d'enregistrement, la colonisation est chose très simple. Le colon importé vote sans difficulté à moins d'être personnellement connu des surveillants du parti adverse qui, alors, le soumettent à un interrogatoire et peuvent faire rejeter son vote.

En Louisiane, où l'enregistrement préalable est nécessaire à l'exercice du droit de vote, il semblerait que la colonisation doit être plus difficile. Mais les gens qui ont résolu d'employer la fraude ne s'arrêtent pas devant une difficulté de plus; ils sont ingénieux à trouver les moyens d'en venir à leurs fins. Ils ont donc imaginé deux procédés. Le premier consiste à faire enregistrer dans plusieurs wards ou plusieurs paroisses leurs affidés qui pourront ainsi voter plusieurs fois. Le second consiste dans une double colonisation, la première pour l'enregistrement, la seconde pour l'élection.

C'est la première de ces colonisations que le parti radical est en train d'effectuer en Louisiane sur une grande échelle, et il le peut d'autant plus facilement qu'il opère sur des noirs fanatisés qui obéissent servilement aux instructions qui leur sont données, sans savoir même qu'ils commettent un acte répréhensible au point de vue de la morale et de la loi.

Il arrive donc journellement, en ville, des noirs du Mississippi ou de certaines paroisses de la Louisiane où les radicaux ont de fortes majorités, et ces noirs se présentent dans les bureaux d'enregistrement pour s'y faire inscrire comme électeurs de la ville, en désignant des domiciles supposés.

Quand ces noirs ont des parents ou des amis en ville, ils descendent chez ceux-ci et il est assez difficile de les convaincre de mensonge. Mais beaucoup d'autres sont logés et hébergés par le parti dans des maisons louées à cet effet, et ils ont ordre de désigner des domiciles vagues et indéterminés, souvent dans des îlots où il n'y a que des terrains nus.

C'est une besogne difficile et ardue que celle des comités chargés d'empêcher de pareilles fraudes. Ils s'en acquittent avec zèle, et ils ont déjà pris en flagrant délit plusieurs de ces électeurs colonisés qui, pressés de questions, ont avoué qu'on les avait fait venir et qu'on leur avait dit d'aller s'inscrire à tel ou tel bureau en indiquant tel ou tel domicile.

Les radicaux qui se livrent à cette opération de colonisation jettent naturellement les hauts cris lorsqu'on pince quelques uns de leurs trop dociles instruments. Ils prétendent qu'on entrave l'exercice du droit des gens de couleur et ils cherchent à se faire un argument politique de ces prétendues atteintes aux franchises des noirs.

Il faut s'attendre à des conflits entre les surveillants nommés par les cours fédérales et les enregistreurs d'Etat. Déjà un débat vient d'être soulevé au sujet des attributions des députés marshals des Etats-Unis; nous en rendons compte ailleurs.

Nous ne désirons qu'une chose: c'est le respect des droits de tous dans l'enregistrement et dans l'élection, et l'application honnête et impartiale des lois. Or, le parti radical débute fort mal dans la campagne et il est mal venu à crier à la fraude, lorsqu'il est le premier à la pratiquer sur une grande échelle par le procédé de la colonisation. Nous avons à ce sujet des renseignements qui ne peuvent nous laisser aucun doute.

Ces manœuvres sont doublement répréhensibles. Elles tendent d'abord, à fausser le résultat de la volonté populaire, et, ensuite, elles jettent la perturbation dans les travaux de l'agriculture au moment même où nos cultivateurs ont le plus besoin des bras de leurs engagés.

Nous espérons qu'il sera possible de déjouer ces plans machiavéliques avec un peu de zèle et de vigilance, et nous engageons les comités de paroisse à correspondre avec ceux de la ville et entr'eux pour signaler tous les déplacements d'électeurs, car, d'après nos informations, la colonisation ne doit pas s'opérer seulement de la campagne à la ville, mais encore de paroisse à paroisse pour changer les majorités dans les districts législatifs et congressionnels.

COLLECTION.—MM. Jos. Ollié et Jas. J. Legeai ont ouvert au No 56, Passage de la Bourse, un bureau de Collection. Ils mettront tous leur soins à opérer les rentrées qui leur seront confiées. Hautement recommandables sous le double rapport du zèle et de l'intégrité, ils ne sauraient manquer de se faire promptement une nombreuse clientèle.

—Le vrai mérite ne gagne pas tout d'un coup la faveur publique, il se fait apprécier à mesure qu'on apprend à le connaître. C'est le cas pour les HOME STOMACH BITTERS, qui, offerts depuis peu à la consommation, commencent déjà à attirer sérieusement l'attention, et qui seront de plus en plus appréciés.

☞ On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 108 rue du Canal, chez M. S. Hedricks.

OLIVES, CONSERVES, COGNACS, VINS.—Nous appelons l'attention du commerce sur l'annonce de M. J. Plaisent, rue St-Louis, No 8. Cette maison vient de recevoir 75 kegs d'Olives Verdale, très fraîches, et elle a en magasin un assortiment varié de conserves de tout genre, de Cognacs, de vins blancs et rouges de France et de vins d'Espagne.

ASSESSMENTS NOS. 107, 108 ET 109.—Voyez la colonne des notices spéciales, mort de Julia Stierlin, John Bleuler et A. Porteous, payable au bureau de l'association Louisianaise d'Assistance et de Bienfaisance Mutuelle et d'Assurance sur la vie, rue Carondelet No. 130. Montant payé depuis l'organisation $666,428.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chaînette. Elle se vend au No. 108, de la rue du Canal.

Revue des Journaux.

Le *Picayune* reproduit du New York *Express* des renseignements sur les partisans de Grant qui ne brillent pas par leur entière exactitude, comme notre confrère le constate lui-même, mais qui n'en rappellent pas moins beaucoup de charges proférées contre les hommes de la Douane.

Le *Picayune* saisit l'occasion pour faire valoir que le choix d'un homme de couleur honorable, M. Samuel Armstead, de Caddo, pour la candidature de secrétaire d'Etat sur la liste de fusion, a mis à néant le reproche fait aux adversaires de l'administration d'être hostiles aux gens de couleur. Le choix de M. Armstead, dit le *Picayune*, n'est pas une flatterie à l'adresse des gens de couleur, c'est la reconnaissance de leurs droits de citoyens.

Le *Picayune* fait chorus avec nous sur la nécessité d'assurer notre triomphe dans l'Etat, sans nous laisser décourager par la perspective de l'élection présidentielle dans les autres Etats.

Le *Times* prend à partie le juge James Lyons, dont le nom respectable a été exploité par Blanton Duncan pour la Convention de Louisville. Il explique comment Horace Greeley a dû être une *bête noire* pour ce personnage qui appartient à la vieille école des irréconciliables, décidés à tout perdre plutôt qu'à sacrifier la moindre parcelle de leurs préjugés.

Le *Times* résume les griefs allégués contre les divers candidats présidentiels, et spécialement contre Grant et il dit avec raison que les orateurs de campagne ne doivent pas se contenter de déblatérer vaguement, mais qu'ils doivent apporter des preuves à l'appui des accusations.

La question des fraudes dans l'enregistrement occupe aussi l'attention de notre confrère. Il rappelle aux absents la nécessité de revenir à temps pour exercer leurs devoirs civiques.

Le *Republican* publie, comme d'habitude, une colonne et quart de prose de M. Emerson Bentley, destinée à attaquer la cause de l'éducation en la personne de notre candidat, M. R. M. Lusher. Nous avons lu avec une grande attention l'article de ce journal, intitulé "Coming to an understanding" dans l'espérance d'y trouver des éclaircissements sur la position de ce journal. Mais, hélas! nous ne sommes pas plus avancés qu'avant. Qu'on en juge par l'extrait suivant:

Ceci nous amène à la conclusion que le *Republican*, qui, en apparence, aide actuellement la liste de Grant et Kellogg, en refusant d'accepter celle de McEnery, ne doit pas être considéré comme engagé à soutenir la première parce qu'il semble suivre un sentier parallèle à celui suivi par M. Kellogg.

Bref le *Republican* ne veut ni de l'une ni de l'autre liste, il demande des garanties, et il se réserve le droit de se décider. Alors, qu'il reste seul.... une, deux, trois.... on sait le reste.

Le *Republican* pense comme le *Sun*, que si les libéraux du Maine et du Vermont n'ont pas mieux soutenu les démocrates, c'est la faute à Augustus Schell, et au Comité National démocrate. La vérité est que le parti libéral dont on avait fait un géant n'est qu'un pygmée et que ses légions fantastiques se réduisent à quelques individualités.

Le *National Republican* s'occupe de la campagne active qui se poursuit dans l'Indiana pour l'élection du 8 octobre. Ce journal se plaint des entraves qu'on apporte à l'enregistrement des noirs; il oublie d'ajouter que la masse de ces entraves est l'importation quotidienne, par les agents de la Douane, de centaines de noirs du Mississippi, ou des paroisses de la Louisiane, où les radicaux ont de fortes majorités, dans le but de contrebalancer la majorité de la liste de fusion en ville. On connaît les manœuvres du parti de Grant et on les dénoncera en temps et lieu.

La question de la Glace.

Depuis deux jours, on s'est ému à la Nouvelle-Orléans, de la nouvelle subitement donnée qu'on était exposé à manquer de glace. Les rumeurs les plus exagérées ont couru à ce sujet et nous ne serions pas étonné que la spéculation eût profité de l'occasion pour exploiter la situation comme plus mauvaise qu'elle ne l'est.

L'approvisionnement de glace de la Nouvelle-Orléans et des régions voisines que se fournissent sur notre place, a deux sources: l'importation de la glace du Nord par des compagnies et la manufacture de la glace louisianaise. Or, c'est la première de ces sources qui vient de faire défaut par suite de circonstances que nous ne connaissons qu'imparfaitement. Quant à la seconde, elle a donné cette année plus que l'année dernière et elle continue à fournir son contingent à la consommation quotidienne.

La compagnie de manufacture de glace louisianaise, après des sacrifices considérables pour mettre son usine sur un bon pied d'exploitation, est arrivée à obtenir une fabrication régulière qu'elle a étendue progressivement au fur et à mesure que sa clientèle augmentait.

Elle avait, au commencement de l'été, une réserve d'environ 6,000 tonneaux qui a servi, outre sa production quotidienne, à alimenter la consommation; car depuis plusieurs jours déjà les compagnies d'importation ont limité leurs ventes.

Comme, pendant l'été, les compagnies d'importation avaient fait venir d'immenses quantités de glace de l'Ouest, et, comme on avait lieu de croire que leur stock était très fort, la compagnie louisianaise a cru qu'elle pouvait, sans inconvénient, suspendre ses travaux pendant quinze jours, du 10 au 26 août, afin de nettoyer les tuyaux de conduite d'eau, opération nécessaire tous les trois mois, l'eau du Mississippi déposant énormément de matières qui obstruent les tuyaux. Mais, depuis cette époque, cinq machines sur six ont fonctionné nuit et jour et la sixième sera en état la semaine prochaine. Malheureusement, en ce moment, par suite des eaux basses, et de la chaleur de l'eau du fleuve qui n'est pas au-dessous de 90 degrés, chaque machine ne peut produire que six tonneaux par jour au lieu de huit, chiffre de la production dans un été ordinaire, et de douze, chiffre de la production en hiver.

La Compagnie Crescent City attend, paraît-il, deux navires du Nord chargés de glace, qui ont déjà 25 jours de mer et qui ne peuvent tarder à arriver.

Il est donc à présumer que nous ne serons pas privés de cet article qui est devenu, par l'habitude, un article de première nécessité. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de tout ce que nous pourrons apprendre à ce sujet.

BISULFITE DE CHAUX. — Le Bisulfite de chaux de Bonnabel est reconnu par tous les planteurs sucriers comme le meilleur article pour la fabrication du sucre. Nous avons vu, quant à nous, des preuves nombreuses de la supériorité de cet article, et nous pensons que toute recommandation à ce sujet est inutile. Ce fameux bisulfite se vend rue Peters, No. 37.

AFFAIRE DES CANONS DE VINCENNES.—Le 18e conseil de guerre, après avoir entendu les témoins, qui ont rendu compte des pérégrinations qu'ont subies les canons volés, ainsi que les plaidoiries des défenseurs des accusés, a prononcé le jugement suivant:

Martin Bouland, canonnier au 12e régiment d'artillerie, dix ans de travaux forcés; Jean-Antoine Albaret, id., cinq ans de réclusion; François-Eugène Dagois, id., six ans de réclusion; Jean Roué, id., acquitté; Louis-François Nanoy, charron à Vincennes, cinq ans de travaux forcés; Michel Freilinger, maçon à Montreuil, deux ans de prison; Anthelme Dupont, charron à Saint-Mandé, deux ans de prison; Jean Dessat, ferrailleur à Paris, deux ans de prison; Pierre-Louis Desachy, forgeron à Paris, acquitté; James Jarriges, ferrailleur à Paris, deux ans de prison; Jean Berdoria, id., acquitté; François Berdoria, id., acquitté. — Bouland, Albaret et Dagois sont condamnés, en outre, à la dégradation militaire.

— On lit dans un journal:

Il paraît qu'il y a quatre jours, à Trouville, un ancien officier prussien a été très durement traité et malmené par un capitaine de ligne français.

Le Prussien est parti sans répondre, et, hier, M. Thiers aurait reçu une lettre de l'ambassade d'Allemagne contenant des plaintes très vives à ce sujet.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Les bords du Bayou St. Jean présentaient encore, hier soir, une grande animation par suite de l'annonce faite d'une course décisive entre deux embarcations du club St. Jean, l'*Emma* et l'*Abby*. Les rives du cours d'eau, aujourd'hui assaini et inodore, étaient foulées de curieux en voitures, à pied ou à cheval. La brise était fraîche et l'atmosphère des plus agréables, comparativement à celle des journées précédentes. De nombreuses embarcations, dont quelques unes montées par des dames, sillonnaient le bayou.

Les deux yoles de course sont venues se mettre à leur place de départ, et, lorsque le signal a été donné, elles se sont élancées sous l'effort des rameurs avec la rapidité de deux mouettes qui prennent leur vol.

L'équipage de l'*Emma* se composait de MM. E. S. Musgrove, Garret Walker, T. R. Richardson, R. J. Richardson et E. J. Caron. Celui de l'*Abby* se composait de MM. L. W. Perkins, R. D. De Fuentes, George H. Dunbar, Robert G. Musgrove et Ch. Gauthier. En arrivant auprès du pont, l'*Emma* avait une avance de près d'une longueur, mais, par suite d'une fausse manœuvre, elle est entrée dans la ligne de l'*Abby* et assez près pour gêner la manœuvre des rameurs de cette embarcation, de sorte que l'*Emma* bien qu'étant arrivée au but avec deux ou trois longueurs d'avance, a perdu la course en vertu des règles établies par le Club, et l'*Abby* a été proclamé le *champion* du Club St-Jean.

Dans notre chronique d'hier nous avons compté M. A. Claiborne parmi ceux qui montaient le bateau *Amelia*, arrivé le premier au but dans la course sur le bayou St-Jean. C'était une erreur. M. A. Claiborne est bien membre de ce club de canotage, mais il était absent et n'a pas figuré mercredi dans cette course.

Nous nous sommes trompé également en disant que la course avait duré 29 minutes et demie: c'est 30 minutes et demie qu'elle a duré en réalité.

L'affaire de M. F. T. Nickoll, préposé aux bureaux d'enregistrement du Troisième District, arrêté par ordre de M. Eugène Staes, inspecteur d'élection nommé par la Cour de Circuit des Etats-Unis, pour n'avoir pas voulu permettre au député marshal des Etats-Unis E. R. Moret de se tenir dans le bureau d'enregistrement du Quatrième Ward de façon à pouvoir surveiller les registres de ce Ward, a été portée, mercredi matin, devant la Cour du commissaire des Etats-Unis, M. J. B. Weller.

M. Whitaker s'est chargé de la défense et M. Gurley de la poursuite.

La défense a consenti à reconnaître que les faits mentionnés dans l'acte d'accusation étaient exacts; mais a déclaré qu'il s'agissait de savoir si un député marshal avait ou non le droit d'examiner les registres de la ville selon son bon plaisir, et de s'opposer à l'enregistrement de tel ou tel votant.

M. Gurley a répliqué qu'un député marshal avait le droit d'entrer partout et de surveiller l'enregistrement des votants. Il a cité à l'appui de ce qui précède les articles 8 et 10 de la dernière loi d'élection du Congrès.

M. Whitaker a dit alors qu'il savait que cette loi existait, mais qu'elle était inconstitutionnelle. Il a soutenu que les fonctions de député marshall n'étaient que celles d'un officier de police chargé de maintenir l'ordre, et qu'en aucune circonstance un député-marshal ne pouvait remplacer un inspecteur d'élection.

L'avis de l'avocat de la défense est que tout antagonisme entre les autorités de l'Etat et celles des Etats-Unis serait une cause de troubles sérieux en Louisiane.

M. Gurley a répondu que personne plus que lui ne regretterait d'en venir à cette extrémité, mais qu'il fallait pourtant que la loi fût exécutée. Après avoir entendu les deux parties adverses, le commissaire des Etats-Unis, M. Weller, a remis sa décision au lendemain à midi.

Hier, jeudi, M. Weller après avoir vainement attendu pendant plus d'une heure et demie, M. F. T. Nickoll, inspecteur des bureaux d'enregistrement du Troisième District, nommé par l'Etat, a fait lire sa décision à haute voix par son secrétaire, à la demande expresse de l'avocat de la défense, M. Whitaker.

Cette décision dit en substance que le député-marshall des Etats-Unis a le droit de se tenir dans le bureau pour surveiller l'enregistrement des votants, mais qu'il n'a pas le droit, de sa propre autorité, de récuser aucun citoyen. Dans le cas où le député-marshall découvrirait une fraude, il doit se restreindre à en prévenir l'inspecteur d'élection nommé par la Cour de Circuit des Etats-Unis, qui, lui, pourra prendre des mesures en conséquence.

La décision du commissaire Weller dit encore que le temps de la résistance aux lois des Etats-Unis est passé. Il y a peut-être quelques clauses de cette loi d'élection qui sont inconstitutionnelles, mais telles qu'elles sont, elles doivent être maintenues jusqu'à ce que le Congrès les modifie.

La décision limite aussi le nombre des députés marshals à un seul par Ward.

M. Nickoll a été condamné à fournir un cautionnement de $250 pour avoir à comparaître devant la Cour de Circuit des Etats-Unis, à sa prochaine session.

M. P. S. Blanchard lui a servi de caution.

Le commissaire Weller a examiné ensuite une autre affaire à peu près semblable: celle de M. W. F. Davies, inspecteur d'élection nommé par la Cour de Circuit des Etats-Unis, contre M. Van Hooten, enregistreur nommé par l'Etat.

Le commissaire a décidé qu'il y avait eu un simple malentendu dans ce dernier cas; que M. Van Hooten n'avait refusé l'entrée de son bureau à M. Davies que parce que celui-ci s'était présenté après la fermeture du dit bureau.

L'affaire en est restée là et M. Van Hooten a été acquitté.

Nous empruntons au *Picayune* la liste suivante de candidats aux fonctions de juges de District pour la paroisse d'Orléans, que nous publions sous toute réserve:

Première Cour de District—E. Abell et T. G. Hunt.

Seconde Cour de District—A. Daviguaud, A. L. Tissot, J. M. Dirhaumer, T. H. Kennedy, F. Fuselier, M. Duplessier.

Troisième Cour de District—Julien Michel, John M. Cooney, Alphonse Canonge, C. E. Whitney.

Quatrième Cour de District. — Paul E. Théard.

Cinquième Cour de District. — Walter H. Rogers, Edward Phillips, Arthur Saulier, John Livingstone, H. D. Ogden.

Sixième Cour de District. — Samuel P. Walker, T. A. Bartlette, Pucy Roberts, Thos. J. Cooley.

Septième Cour de District. — Thomas Wharton Collens.

Huitième Cour de District. — J. M. Bonner, J. A. Gurley, Hiram Grover, L. E. Simonds, Sam. C. Reid, E. C. Mix.

Deux jeunes amazones, nommées Julia Tucker et Lizzie Stallberg, appartenant à l'école de la trop célèbre madame Victoria C. Woodhull, et de sa sœur la *colonelle* Tennie C. Claflin, se sont épilées violemment, toutes les deux, d'un certain Don Juan des halles, aux moustaches fièrement relevées en aprocrophe, et aux grands yeux noirs ou bleus.

En conséquence, elles ont décidé qu'il fallait de toute nécessité que l'une d'elles partît pour l'autre monde afin de laisser le champ libre à sa rivale, et ce serait les armes à la main qu'elles videraient leur différend.

Une rencontre a donc eu lieu entre ces deux demoiselles, au coin des rues Canal et Liberté. Lizzie, pleine d'ardeur guerrière s'est avancée vers sa rivale et lui a porté ses deux mains au visage dans l'intention de la défigurer; mais Julia, qui tenait énormément à son minois chiffonné, a paré le coup [illegible] et a fait feu sur son adversaire un coup de pistolet qui, heureusement, a fait plus de bruit que de mal.

Un officier de police qui passait par là est intervenu [illegible] les a conduites toutes deux en prison aux joies et aux vicissitudes de l'amour.

Hier après-midi, vers six heures et demie, un homme du nom de William Judge est tombé sous la roue du char No. 1 de la ligne de Jackson et s'est le pied gauche horriblement écrasé. Le blessé a été conduit à sa résidence, à Algiers.

Dans une dispute survenue hier après-midi, à cinq heures et demie, au coin des rues Rampart et Douane, entre deux hommes nommés Thomas Houlihan et Dominique Byrnes, le premier a reçu un coup de rasoir qui lui a fait une profonde entaille au côté gauche.

Le docteur qui lui a donné les premiers soins qu'exigeait son état a déclaré que la blessure n'était pas dangereuse.

Il n'y a pas eu d'arrestation.

Un père et son fils, nommés John et William O'Neill, tous les deux probablement sous l'influence de la boisson, se sont oubliés au point de s'injurier et d'en venir aux coups, hier soir, vers huit heures, au coin des rues Douane et Claiborne. Le père a porté à son fils un coup de poignard au côté gauche, lui infligeant une blessure très grave. Le jeune homme a été transporté chez lui par des amis et le père a été jeté en prison.

Le Club Démocratique du Dixième Ward s'est réuni hier soir au coin des rues Joséphine et Magazine.

M. Nicholas Guilding présidait l'assemblée. M. B. F. Jonas et plusieurs autres orateurs ont fait des discours qui ont été vivement applaudis.

TEMPÉRATURE.— 12 septembre 1872.
Thermomètre de C. Dumazel, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	72	22
12 M.	[illegible]	[illegible]
3 P. M.	94	34
6 P. M.	88	31

Nouvelles Diverses.

UN CABLE AQUATIQUE. — Dans les cas series scientifiques que M. de Parville publie aux *Débats*, il faut lire l'exposé d'un curieux système Thommasi, destiné à remplacer le câble transatlantique.

M. de Parville explique, avant tout, que le câble électrique ne transmet quelquefois que très difficilement les dépêches:

"Ces détails nécessaires une fois donnés, on comprendra vite la pensée qui a guidé M. Thommasi dans ses recherches et l'on s'étonnera moins de la réforme radicale qu'il propose dans nos moyens de correspondance.

"L'électricité se propage très capricieusement dans les circuits de grande étendue; il supprime simplement l'électricité. Il la remplace par une force motrice à effet régulier et dont on est absolument maître par une conduite d'eau fermée dans des tuyaux en miniature qu'il jette hardiment d'une rive à l'autre de l'Atlantique.

"Le câble ne renfermera plus un fil massif, mais un fil creux plein d'eau. C'est ce mince filet d'eau qui, avec une obéissance incomparable, deviendra l'agent de transmission des dépêches dans le système Thommasi."

Une pression quelconque chasserait dans le petit canal de douze cents lieues la dépêche, qui ainsi, sera toujours sûre d'arriver à bon port, par tous les temps.

— Le directeur général des lignes télégraphiques organise, dans les principales villes de France, des cours de télégraphie obligatoires. Ces cours ont pour but de tenir les employés au courant des inventions nouvelles.

Ils seront ouverts le 1er octobre.

— Parmi les vœux exprimés par les Conseils généraux, mentionnons celui que vient d'émettre le Conseil de la Charente-Inférieure, et qui se rattache à la législation douanière.

Sur un rapport de M. Bossay, le Conseil a consenti à l'adoption du vœu suivant:

Considérant que le traité de commerce avec l'Angleterre avait ouvert un débouché avantageux et considérable aux vins et aux eaux-de-vie de France;

Que la dénonciation de ce traité a jeté l'inquiétude parmi les propriétaires et les négociants, qui éprouveraient un grave préjudice de toute élévation des droits frappant l'exportation de nos produits en Angleterre;

Emet le vœu le plus instant pour que, dans les conventions nouvelles, le gouvernement applique tous ses efforts à maintenir les incontestables avantages de la réforme économique de 1860.

—On avait annoncé à tort que la question tunisienne était définitivement vidée.

Les feuilles semi-officielles de Berlin ne cessent de parler de cette Tunisie qui serait pour l'Allemagne "une grande source de prospérité et de richesse, qui possède des ports dont l'Allemagne pourrait tirer tant d'avantage, une fois le Saint-Gothard percé!"

Enfin elles reviennent sans cesse sur le rapport du consul allemand à Tunis, lequel constate que la dernière guerre a donné, dans ces parages, un grand prestige à l'Allemagne dont les Tunisiens redoutent et vénèrent le puissant empereur.

Voilà qui ne signifie rien de bon pour la régence de Tunis.

—Un nommé Thierce, ex-maire du 13e arrondissement, vient de comparaître devant la 8e chambre du tribunal de Paris (audience correctionnelle). Thierce est un habile et dangereux escroc. Voici sa manière d'opérer:

Il se présente chez les marchands comme représentant d'une maison de commission. Son mensonge une fois accepté, il achète à crédit et revend au comptant.

Malgré ces antécédents fort peu honorables, il a su se faire nommer maire provisoire du 13e arrondissement, après la rentrée des troupes régulières et la défaite de la Commune.

En sa qualité de maire provisoire, il a touché un peu plus de 19,000 fr. Il a distribué 9,000 fr. en secours; il ne peut justifier de l'emploi du reste.

De nombreux témoins viennent déposer des abus de confiance qu'il a commis à leur préjudice.

Louis Thierce est condamné à trois ans de prison.

—M. Dumas fils s'est rendu acquéreur de la propriété des œuvres littéraires et dramatiques de son père.

Il a exprimé, dit-on, le désir que le répertoire d'Alexandre Dumas restât inexploité pendant dix ans.

—Un bohême ne se lassait pas de demander la suppression de la famille, de la propriété, etc.

Sur ces entrefaites meurt une vieille tante à lui qui n'a pas eu le temps de faire son testament.

Voilà notre homme presque riche.

—Eh bien, lui demande un ami qui le rencontre tout battant neuf, est-ce que tu abolis toujours l'héritage?

—Mieux que cela, mon cher, je le mange!

—Pendant la nuit du 17 au 18, une ronde d'agents de la police de Bordeaux rencontra une bande d'une vingtaine de vauriens qui volaient du vin le revolver à la main. L'agent de police Ducé, et les trois sergents Cendoumet, Dignac et Gendres n'hésitèrent pas à s'élancer sur ces audacieux larrons, qui firent pleuvoir sur eux un orage de coups de pied et de coups de poing.

Quoique grièvement blessés, les agents réussirent à appréhender six de ces forcenés.

Quelques jours auparavant, un sergent de ville, ayant entendu un individu insulter les passants, s'approcha pour faire cesser ces intempérances de langage. Mais le quidam s'élança soudain sur l'épée du sergent, réussit à s'en emparer et tenta de lui en porter un coup.

Deux jeunes gens vinrent en aide et parvinrent à s'emparer de ce gredin, déjà flétri par une vingtaine de condamnations. Le tribunal correctionnel lui a appliqué la peine de cinq ans d'emprisonnement et de cinq années de surveillance de la haute police.

—On sait que les découvertes et les inventions nouvelles de la science et de l'industrie sont appelées à jouer un rôle de plus en plus prépondérant dans les opérations militaires de l'avenir, et qu'il est regrettable que nos corps d'officiers n'aient pas tenu compte, autant qu'ils l'auraient dû, des changements apportés dans l'art de la guerre par les nouvelles armes, les compositions explosives, les chemins de fer, etc. Afin de mettre le conseil supérieur de la guerre au courant de tout ce que les sciences [illegible] M. [illegible] publiés des sciences [illegible] sera probable que le choix du gouvernement se portera sur un éminent officier [illegible].

—M. Guyenot et lord Manankey avaient parié qu'ils se rendraient en dix jours, par eau, du pont de la Guillotière au pont Saint-Pierre, à Lyon. [illegible] le 30 au [illegible] lord Manankey n'est arrivé que le lendemain. M. Guyenot a gagné les 10,000 fr. aux [illegible] de la guerre.

— D'après les journaux italiens, notamment le *Journal de Florence*, on a remarqué le passage à Florence d'un grand nombre de communards qui se rendaient à Rome. Des agents envoyés [illegible] pour [illegible].

DÉPÊCHES Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

EUROPE.

Eboulis et inondation.

Madrid, 12. — On annonce qu'un grand éboulis a eu lieu près de Fraga, dans l'Aragon, sur les bords de la rivière Cinca. Le lit de la rivière s'est rempli de terre et de rocs, et les eaux, arrêtées dans leur cours, ont reflué et inondé la campagne [illegible]. En peu de temps tout ce qui était sur la rivière a été emporté.

Une barque, où il [illegible], chargée de personnes inondées, [illegible] a chaviré, et tous ceux qui étaient dessus ont péri, moins trois. Beaucoup d'autres gens ont péri, et les propriétés ont éprouvé de grands dommages.

Londres, 12. — Jas. M. Turner, ministre des Etats-Unis à Libéria, est ici. Il aura une entrevue, hier, avec le hon. Hon. E. Hammond, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. M. Turner ira en Amérique avant de retourner à Monrovia.

Tribunal de Genève.

Rome, 12—Les membres de la commission arbitrale de Genève sont arrivés tel ce matin. Le président du conseil fédéral est allé au-devant d'eux jusqu'à la gare du chemin de fer.

Départ de Berlin de l'Empereur d'Autriche.

Berlin, 12 Sept., à minuit.—François Joseph a quitté Berlin à 8 heures ce soir. Il a été accompagné à la gare par l'empereur Guillaume, le prince Frédéric-Guillaume et beaucoup d'officiers de l'armée et de la cour. Il a plusieurs fois embrassé l'Empereur d'Allemagne et le Prince Impérial avant de passer de la plateforme dans le char.

WASHINGTON.

Washington, 12 sept—Le Président accepte la démission de l'inspecteur Emery, Perry le remplace. Le district comprend la Louisiane, le Mississippi et l'Alabama. L'inspecteur Cobb remplace Perry dans les deux Carolines.

Washington, 12 sept. — La galerie d'arts de Corcoran sera ouverte au public le mois prochain.

Le Président est reparti sans avoir tenu de séance de cabinet. Il a dit qu'il était satisfait du résultat de l'arbitrage de Genève.

Bulletin Météorologique.

Probabilités. — Vents d'Ouest et du Nord-Ouest pour les Etats du Sud Atlantique et beau temps le vendredi, excepté pour la Floride.

DIVERS.

Essai d'un Bateau-Torpille.

New York, 12 sept—Nombre d'officiers de marine ont vu lancer, hier, un nouveau bateau-torpille construit au chantier de marine de Brooklyn. Le constructeur naval n'a pas été satisfait et pense que le bateau n'est pas sûr.

Fusion.

Concord, New Hampshire, 12 sept — Les Conventions démocratique et libérale se sont réunies pour composer une liste électorale.

Topeka, 12 sept — Les démocrates ont le lieutenant-gouverneur, un membre du Congrès, deux électeurs, l'avocat-général, le secrétaire d'Etat et le président-juge. Les libéraux ont le reste de la liste.

Nomination de Charles Sumner.

Worcester, Massachusetts, 12 sept.—Les Conventions démocratique et libérale ont nommé Charles Sumner pour la place de gouverneur. La copie de la résolution déclare que les lois constitutionnelles doivent être en vigueur [illegible].

Little Rock, 12. — Williams, le député-shérif, blessé d'un coup de feu il y a quelques jours, n'est pas encore mort, comme on l'avait dit. Le bruit court qu'il a avoué que le meurtre de Hale et de Tucker, par les hommes du shérif, avait été concerté et décidé au quartier-général.

Le gala à Louisville.

Louisville, 12 sept. — Le terrain choisi pour la fête est ondulé et élevé, ayant 100 acres de superficie. Il y avait 12 tables de 150 pieds de long chargées de provisions, sans compter de nombreuses tables particulières, et des tables pour rafraîchissements. On estime qu'hier à deux heures de relevée, il y avait 25,000 personnes à la fête.

Après un discours de L. D. Campbell, de l'Ohio, on a annoncé le dîner. Les tables étaient abondamment pourvues. Après le dîner, les adresses ont recommencé. Vers midi de fortes averses ont dispersé l'assemblée pendant qu'elle était haranguée par l'ex-gouverneur Vance, de la Caroline du Nord.

Dans la soirée, on a fait une procession aux flambeaux et les harangues ont été continuées à la maison de cour.

Augusta, Me., 12 sept.—Les retours officiels de 386 villes donnent à Perham (rép.) une majorité de 16,000.

Augusta, Ga., 12 sept—Le général A. R. Wright a été choisi, après le second ballotage, candidat pour représenter le 8me district congressionnel.

Nomination dans le Kansas.

Topeka, 12 sept—Les démocrates et libéraux ont nommé F. H. Walker pour la place de gouverneur.

New York, 12 sept—Arrivé, le steamer Francfort. Arrivé à destination, le steamer Alexandria.

Les déprédations sur la frontière texienne.

Brownsville, 12—Les commissaires sont venus de Rio Grande City avec de nouvelles preuves des déprédations commises dans le comté de Starr. Les commissaires rapportent qu'ils ont découvert en allant une troupe de Mexicains en train de faire passer la rivière à des animaux volés. Mais comme il n'y avait pas de troupes à bord, il était impossible de recouvrer le troupeau. Ils acquirent la certitude qu'il y avait à Camargo de grands amas de bestiaux volés. L'état des choses sur la frontière est épouvantable. En revenant, les commissaires virent une grande quantité de marchandises empilées sur la rive texienne. Les contrebandiers avaient un petit bateau et se montraient sur les deux rives du fleuve. Les meurtres et les vols continuent, avec une audace qui, de la part des Mexicains, fait mal augurer de l'avenir.

Ils profèrent toujours des menaces contre ceux qui ont déposé dans l'enquête, et l'on craint que cela ne soit le présage de beaucoup de meurtres. Une prompte action du Congrès serait l'unique remède à cet état de choses, devenu intolérable sur la frontière texienne.

Chas. O'Conor refuse la nomination.

New-York, 12.—Chas. O'Conor, en réponse à une adresse des délégués de Louisville le pressant d'accepter la nomination pour la présidence, a écrit une belle lettre éloquente où il déclare qu'il ne peut [illegible].

Le volcan de Mauna Loa.

San Francisco, 12 sept.—On a reçu par l'Olympia la nouvelle que le volcan de Mauna Loa, dans l'île de Hawaii, est de nouveau en active éruption.

[illegible]

Fortress Monroe, 12 Sept.—La barque suédoise Anny, de Tampico, Mexique, est arrivée ici à court de vivres. Le capitaine rapporte qu'il a éprouvé beaucoup de trouble avec les Mexicains pendant qu'il embarquait son fret, six hommes de son équipage ont été faits prisonniers et retenus pendant une semaine. Une bande [illegible] Il avait été atteint. Une canonnière américaine est arrivée au moment où il partait.

Chas. O'Conor, candidat du peuple.

New-York, 12—En réponse à la lettre de Chas. O'Conor refusant la nomination de Louisville, le président de la délégation a écrit une lettre [illegible]. M. O'Conor des doctrines de saine politique et de pure moralité qu'il professe et qui annonce la détermination des délégués d'adhérer à M. O'Conor comme à un candidat du peuple.

Faillite à Baltimore.

Baltimore, 12 sept — L'annonce de la faillite de cinq grandes maisons très connues, engagées dans le commerce du café et du sucre, donne lieu à une grande agitation dans les cercles d'affaires de la Bourse.

[illegible]

New-York, 12—Il y a eu hier, par [illegible] ouvrier, et deux ventes à New-York de 112 1/2 à 112. La vente d'un million [illegible].

Appel aux Français à Philadelphie.

Philadelphie, 12 sept — Dans un meeting de Français qui a eu lieu ce soir, on a adopté des résolutions faisant un appel aux Français et les engageant à se joindre à la chancellerie du consulat de France pour y exprimer leur volonté de rester fidèles à leur pays natal, en réponse à la proclamation du gouvernement français.

Les élections dans le Maine.

Augusta, 12 Sept.—Les retours officiels reçus jusqu'à cette heure, comprennent quelque chose comme les 95 pour cent de tout le total de l'Etat. Les majorités dans les divers districts congressionnels sont à peu près comme suit:

1er District, Burleigh 2180; 2e District, Frye 2600; 3e District, Blaine 3700; 4e District, Hersey 2600; 5e District Hale 2700. La réunion de ces majorités ne diffère pas matériellement de celle de Perham. Les plus grands gains sont dans le 3e et le 4e District, où Blaine et Hale ont gagné plus de 1000 sur leurs majorités de 1870. Ils ont de plus fortes majorités qu'en 1868.

Les Conventions de Worcester.

Worcester, Mass, 12—Les conventions démocratique et libérale d'Etat ont eu lieu ici aujourd'hui. H. Avery, de Dedham, président de la Convention démocratique, et N. P. Banks, président de la Convention libérale. L'honorable Chester C. Chopin et l'honorable W. F. Bird ont été nommés pour électeurs de l'Etat en général.

Nominations d'Etat: pour la place de gouverneur, Chas. Sumner; lieutenant-gouverneur, Geo. M. Stearns; secrétaire d'Etat, Geo. Munroe, de Boston; trésorier, Heywood; auditeur, F. A. Collins; avocat-général, Waldo Coburn. Sumner et Munroe sont libéraux, tous les autres sont démocrates. Les démocrates n'ont passé que deux résolutions: la première endossant la plateforme de Cincinnati acceptée à Baltimore, et la seconde endossant les nominations d'aujourd'hui et les recommandant au peuple.

Les libéraux ont adopté sept résolutions: la première endossant la plateforme de Cincinnati; la deuxième attaquant l'administration du président Grant; la troisième pour Greeley et Brown; la quatrième faisant l'éloge de Chas Sumner. Les autres résolutions n'ont rien de bien intéressant.

New York, 12 sept—(Cette dépêche, qui nous arrive à 2 heures du matin, contient le texte entier d'une très longue lettre écrite par Chas. O'Conor, en réponse à la lettre qu'il avait reçue des délégués de Louisville. Cette affaire n'ayant plus rien de nouveau, nous croyons, vu l'heure avancée de la nuit, pouvoir nous dispenser d'un travail de traduction qui serait nécessairement imparfait et qu'on lirait sans plaisir. Une analyse nous semble préférable et c'est ce que nous ferons pour notre prochain numéro, Ed.)

RIVIÈRES.

Sous le Fleuve. Bateaux, etc.

Vicksburg, 12 sept—Descendant, le steamer Commonwealth.

PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 12 sept—Arrivé, le steamer J. P. Fraser, de la Grand'Ile.

MARCHES.

Marchés Américains.

New-York, 12 sept — Coton irrégulier; Vendu 2,000 balles à 21 1/2 à 3/8.

New-York, 12 sept — Un million de piastres en bons a été adjugé aujourd'hui pour le Trésor au taux de 112 97 100 à 113 00.

New-York, 12.—Argent de 4 à 5, et a été offert à 3. Sterling 109 7/8. Or 113.

Galveston, 12 sept — Coton calme. Bon Ordinaire 16 1/2. Stock 16,191 balles.

Charleston, 12 sept — Coton calme. Ordinaire 16 1/2 à 17. Bon Ordinaire 17 1/2 à 18. Low Middling 18 1/2. Middling 19 3/4 à 19. Stock 5,466.

Mobile, 12 sept — Coton plus ferme, plus facile. Low Middling 18 3/4. Middling 20 1/2. Stock 1,654 balles.

Savannah, 12 sept — Coton en bonne demande. Offres légères. Mid. 19 3/4. Stock 2500 balles.

— On sait que l'Assemblée nationale a ordonné une enquête sur les arsenaux militaires.

Une commission a été chargée de la question de la dépense au chiffre de la date [illegible] désignés par le ministère de la guerre.

Il résulte de cette enquête, qui n'est pas encore terminée, que, jusqu'à ce jour, on a constaté que nos arsenaux sont absolument vides, et que le matériel réglementaire est presque entièrement tombé entre les mains des Prussiens à la suite de nos désastres.

Les armes qui se trouvent en ce moment dans les arsenaux appartiennent à l'armée de la Loire qui, seule, avait conservé son matériel, ses fusils et ses canons.

SUICIDE PAR AMOUR DE LA FAMILLE.—On lit dans le *Droit*:

Le sieur W.... exerçait près de Strasbourg une industrie qui lui permettait, grâce à son assiduité au travail et à son économie, d'entretenir dans une aisance relative son ménage, composé de sa femme et de huit jeunes enfants.

Arrivèrent les funestes événements de 1870, dont il eut beaucoup à souffrir, et après la conclusion de la paix, il fut mis dans l'alternative ou de devenir Allemand ou de quitter son pays en perdant la position qu'il avait péniblement acquise.

Il n'hésita pas, et il opta pour la nationalité française.

Le cœur navré, il vendit sa maison, son mobilier et partit avec les siens pour Paris, où il espérait, en employant dans l'industrie ou le commerce ses quelques économies, se créer une position nouvelle. Le succès ne répondit pas à ses efforts. Il perdit la plus grande partie de son avoir, et fut obligé de se réfugier dans une mansarde de la rue Saint-Nicolas, où toute la famille vivait de privations.

W.... était devenu sombre et taciturne; il donnait quelques signes de dérangement d'esprit. Souvent des voisins lui entendaient répéter des propos comme celui-ci:

— Prussiens de malheur, qui chassez les gens de tout ce qui les a abrités pendant vingt ans, vous êtes cause que je vais me tuer! Ma mort sera vengée avec le reste.

Il y a plusieurs jours, l'Alsacien avait éloigné, sous différents prétextes, sa femme et ses enfants. L'un de ces derniers, revenant plus tôt qu'il ne pensait, le trouva pendu dans son alcôve.

Le malheureux donnait encore signe de vie. Son fils se hâta de le décrocher et appela à son aide. Les soins qui lui furent donnés le ranimèrent.

Touché des marques d'affection que lui prodigua sa famille, il promit de ne plus recommencer de semblable tentative et de se résigner à son sort.

Cette promesse n'a pas été tenue. Rentrant hier soir de leur travail, la mère et les enfants ont trouvé de nouveau W.... pendu dans l'alcôve.

Les secours sont, cette fois, restés inutiles, et le médecin, appelé en toute hâte, n'a pu que constater la mort.

CARTE POLITIQUE DES ETATS-UNIS.—MM. O. D. Case & Co., de Hartford, Connecticut, viennent de publier une carte politique des Etats-Unis pour 1872 qui sera certainement un grand succès. On peut, du premier coup d'œil, trouver le renseignement politique qu'on désire sur un Etat. Cette carte comprend une liste complète des Etats avec la population de leurs principales villes, le vote présidentiel par Etat depuis 20 ans, les statistiques aux élections présidentielles et d'Etat pour 1868, et les renseignements détaillés sur les élections de 1868, la composition des législatures, enfin les statistiques sur la population des Etats de 1790 à 1870, sur les productions agricoles etc. &c. La carte a trois pieds de long environ sur deux pieds de large et elle peut être suspendue comme une carte géographique.

Il n'y a pas de manuel, d'almanach ou d'abrégé qui offre les avantages de ce tableau, car suspendu dans les bureaux des hommes politiques ou des hommes d'affaires, il leur offre constamment à la vue les informations désirées, sans nécessité de recherches.

Cette carte doit être vendue par des agents voyageurs. Les personnes désirant se charger d'une agence devront s'adresser aux éditeurs, MM. O. D. Case & Co., Hartford, Connecticut.

COLLEGE DES FRÈRES DES ECOLES CHRÉTIENNES SAINT-MICHEL.—[illegible] qui doit commencer le 17 septembre et pour [illegible] 1872-73. Situé à la Baie St-Louis, le Collège de Saint-Stanislas offre tous les avantages désirables pour le progrès du commerce et de la salubrité. Les élèves y suivent des cours complets de français, l'anglais et d'études scientifiques et y sont soumis à une discipline paternelle. Une semaine avant l'ouverture, le Président sera à la Nouvelle-Orléans et il se chargera d'amener les enfants au Collège.

Retour des Voyageurs de la Saison.

L'automne, bien qu'il soit la saison la plus rayonnante de l'année, en de pays, a son mauvais côté.

L'époque rude du soir, les vapeurs du matin et la grande différence entre la température de la nuit et celle du jour produisent de douloureux dérangements des entrailles, tels que les coliques, la choléra morbus, la diarrhée et la dyssenterie.

Les organes digestifs sont également affectés par le changement de saison, généralement, et les personnes sujettes à la dyspepsie souffrent énormément en automne.

Les maladies de foie sont communes à cette époque de l'année qui est en outre celle des fièvres qui sévissent dans les localités où se trouvent des marais.

Mais on peut remédier à tout cela.

En prenant l'AMER HOSTETTER, les plus faibles peu-mêmes évitent ces maladies, car elles fortifient le système, les douleurs du ton et le régulateur.

A la fin de l'été nos forces sont quelque peu épuisées et ont besoin de stimulant qui leur donne le remède végétal connu sous le nom d'AMER HOSTETTER.

L'Amer Hostetter, grâce à son influence bienfaisante sur les nerfs, peut rendre la vigueur dont nous avaient privés les chaleurs d'août et de juillet; les muscles reprennent leur élasticité; l'appétit nous revient; la digestion et l'assimilation deviennent plus rapides et plus complètes; nous reprenons courage, l'organisation retrouve toute son activité et tout son pouvoir de résistance.

Il n'y a pas de préparation qui soit un bienfait comme l'AMER HOSTETTER contre les fièvres de marais.

Méfiez-vous des nombreuses contrefaçons qu'on rencontre sur le marché; examinez avec soin l'étiquette et la marque.

11 sept—Mer,Ven,Dim

Décédé hier matin, à 10 heures, à l'âge de dix neuf ans, MARCELIN LASSALLE, né à Montastruc, Haute Garonne (France). Ses amis et connaissances ainsi que ceux de la famille sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à dix heures du matin. Le convoi partira rue St. Philippe entre Broad et White.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre, pour le repos de l'âme de feu JEAN MONLAUR, sera célébré vendredi, 13 du courant, à sept heures du matin, à l'église Notre Dame du Bon Secours, rue Jackson. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister.

De la part de sa veuve.

Bureaux de la Société d'assistance de bienfaisance, d'assurance mutuelle de la vie en Louisiane, au No 130 de la rue Carondelet.—Nouvelle-Orléans, 12 septembre 1872.—Les membres de cette Société sont informés de la mort de Julia Stierlin, décédée à Woodville, Miss., le 11 mars 1872; de la mort de John Bleuler, décédé à la Nouvelle-Orléans, le 24 mars 1872; de la mort de A. Porteous, décédé à la Nouvelle-Orléans, le 29 mars 1872. Ils sont requis de venir par le présent avis, aux bureaux de la Société, No 130 de la rue Carondelet, $1.25 sur chacun de ces décès, à dater du 15 octobre 1872, à quatre heures de l'après-midi.

8 sept—oct 15 — R. W. YOUNG, Secrétaire.

ENTREPOT DE TAPIS.
27..........CHARTRES..........27
A. BROUSSEAU, Importateur et Marchand de Tapis anglais et américains, Toile cirée, etc. etc. en gros et en détail.

NATTES—blanches, à carreaux et fantaisie; STORES opaques et transparents; Couvertures de tables et de pianos, Devants de cheminées, Mousseline, Etoffes à rideaux et à meubles; Corniches brocatelle, reps, soie. Tapis de la Chine; Peluches; Etoffes, etc.
A. BROUSSEAU.

Ralliez-vous! ralliez-vous! Club d'Orléans.—L'assemblée régulière du Club d'Orléans aura lieu, dans la salle du Club, au coin des rues Dryades et Hospitalité, CE SOIR, vendredi, 13 septembre 1872, à sept heures et demie. La ponctualité est requise.
Par ordre de J. J. FOGNE, président.
WM. CONNER, secrétaire.

Club "Rough & Ready" du Sixième Ward.—L'assemblée régulière de ce club aura lieu ce soir, vendredi, 13 septembre, à 7 1/2 heures précises, au wigwam, à l'angle des rues Quartier et Chartres.
La plus grande ponctualité est requise.
OCTAVE MOREL, Président.
ARTHUR BURRELL, Secrétaire.

Les amis du Col. DAN. EDWARDS, connu en sa qualité d'Oriéanais et un homme pour devenir occuper la place d'ADMINISTRATEUR des ASSIGNATIONS, le présentent respectueusement comme candidat à ce poste, sujet à la nomination de la Convention démocrate.
Le COL. EDWARDS est un digne représentant de ceux qui le connaissent ne doutent pas qu'il ne le remplira d'une manière convenable.
UN GRAND NOMBRE D'ARTISANS.

Bureau de la Louisiana Equitable Life Insurance Company.—Nouvelle-Orléans, 12 septembre 1872.—A une assemblée régulière du Conseil des Directeurs, tenue le 12 septembre 1872, JOSEPH ELLISON, Président de la Compagnie, a été, par un vote unanime, élu [illegible] M. J. Amos. Le [illegible] de [illegible] pour remplir la vacance qui en résulte.
W. P. HARPER, Secrétaire.

Aux Votants Démocrates du 6ème Ward.—Conformément à une résolution adoptée par le Comité Exécutif de Paroisse, des Démocrates, les votants démocrates de ce Ward sont, par le présent, notifiés que trois bureaux d'enregistrement seront ouverts, à savoir: Ce au Wigwam, à l'angle des rues Quartier et Chartres; à l'angle des rues Bayou et St-Claude, et l'angle des rues Johnson et St-Bayou.
Ces bureaux seront ouverts de 8 heures A. M. à 2 P. M. et de 4 à 6 P. M.
OCTAVE MOREL, Président.
ARTHUR BURRELL, Secrétaire.

Quartier-général du Club Démocratique du 4me ward.—Avis est donné à tous les électeurs de ce ward que, conformément à une résolution que le dit Club a adoptée à sa dernière assemblée et conformément à la résolution du Comité de paroisse, des livres pour l'enregistrement de tous les électeurs de ce ward sont ouverts, sous la surveillance du Comité d'enregistrement, du 7 au courant à la veille de l'élection. Ces livres se trouvent, jusqu'à nouvel ordre, Allée St-Antoine No 20, près Royale, de 9 heures du matin à 6 heures du soir.
Par ordre de JOHN S. TULLY, Président.
GASTON BERNARD, Secrétaire.

Ecole Normale Peabody,
Au No 267 de la rue St-Charles.
Les exercices de cette Institution, pour les élèves qui se destinent au professorat, recommenceront SAMEDI, 14 du courant, à 9 heures du matin. Un département pour les non-graduées sera également ouvert. Pour les détails, s'adresser au principal, à l'école.
Pour le Conseil de Direction,
ROBT. M. LUSHER, Agent.

Salon du Palais de Cristal,
Au coin des rues Poydras et St-Charles.
CE SALON populaire a été mis à neuf. La réouverture en sera lieu samedi soir, 14 du courant, à 8 heures.
Les propriétaires remercient leurs amis et le public du patronage dont ils ont honoré leur établissement et espèrent qu'ils le leur continueront.
J. LOUSTANNAU,
E. LARRAS, Propriétaires.

Aux Planteurs Sucriers.
LE BI-SULFITE DE CHAUX, de Bonnabel, est reconnu, par tous les planteurs sucriers, comme le meilleur article pour la fabrication du sucre.
Bi-Sulfite de Chaux, de Bonnabel.
H. BONNABEL,
37 de la rue Peters.
Boîte 1255 du bureau de Poste.

Venant d'être Reçus!
75 kegs OLIVES VERDALES très fraîches, nouvelle récolte.
NOTA.—Les acheteurs, achetant ces olives en kegs, trouveront un avantage de 50 pour cent meilleur marché que sur celles achetées en caisses.
EN MAGASIN
CONSERVES: Champignons, Capres à l'huile, PETITS POIS verts, Asperges, truffes et Pâtés de foie gras.
COGNAC—1/4 et 1/2 et en caisses.
VIN blanc en 1/2 barriques et en caisses.
VINS rouges ordinaire et supérieur, [illegible].
VINS D'ESPAGNE.
VIN rouge de table, [illegible].
A vendre par J. PLAISENT, No 8, rue St. Louis.

Avis.
LE public est prévenu qu'il ne fait pas affaire ... [illegible]
P. J. GOTTWALLES.

Commis Pharmacien.
ON demande un COMMIS PHARMACIEN, [illegible].

COGNAC.
COMANDON & Cie.

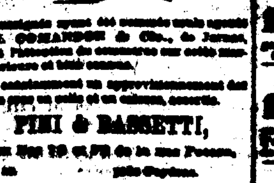

Les soussignés ayant été nommés seuls agents de MM. COMANDON & Cie., de Jarnac, répondent l'attention du commerce sur cette marque supérieure et bien connue.
Ils ont constamment un approvisionnement des différentes qualités en caisses et en barriques.
PINI & BASSETTI,
Aux Nos 29 et 31 de la rue Poeyfarre.

LA MACHINE A COUDRE DE WEED, a obtenu le PREMIER PRIX à l'Exposition de Paris. [illegible] les machines de Singer, Grover & Baker, Wheeler & Wilson. Elle a remporté également le PREMIER PRIX à la Foire de Mécanique, Bonn, et TOUS LES PRIX à la Foire de la Louisiane.—Venez voir la Machine à Coudre de WEED.
A. L. BRUTRON, Agent,
No 37, de la rue du Canal.

J. A. PHEMECOURT. HENRY CHAURANT.
La seule Fabrique de
CONFISERIE
AU SUD
Avec une Usine à vapeur.
H. CHAURANT & CO.
Successeurs d'E. TURPIN (RED STORE)
98 ... Rue Vieille-Levée ... 98
La seule Maison Française et la plus ancienne Fabrique de
CANDI
A la Nouvelle-Orléans.
CANDIS EN BATONS (Médaille avec Sucre en Louisiane State Fair).
COMFITS, DRAGEES, LOSANGES, etc.
CHOCOLATS.
Importation directe d'Articles pour Confiseurs.
GATEAUX,
SIROPS ou jus de fruits,
INCOMPARABLES par leur arôme et leur qualité.
Importateurs de jus de fruits, tels que:
FRAMBOISES, GROSEILLES, FRAISES, &c.
H. CHAURANT & Co.,
RED STORE,
98 ....Rue Vieille-Levée.......... 98

JOS. OLLIÉ. JAS. J. LEGEAI.
OLLIE & LEGEAI,
COLLECTEURS,
Bureau, 56, Passage de la Bourse.
NOUS nous occuperons activement des comptes dans la collection nous sera confiée. Commission modérée.
—REFERENCES—
D. H. Holmes, Lovell & Seeley, Peter Marcy, Dufour & Limet, B. F. Minton, E. Lafitte.

Allez à la Maison de Deuil,
31..........RUE BOURBON..........31
ET vous y trouverez un choix de marchandises finissant pour deuil, telles que:
TAMISES, MOUSSELINES, GRENADINE, CREPES anglais de toute largeur, BAREGES etc pour voiles, etc.
A. LARRY.

Taxes de Ville.
Département des Finances.—Hôtel de Ville—Nouvelle-Orléans, 12 septembre 1872.—On rappelle aux contribuables de taxes qu'ils peuvent payer leurs comptes à ce bureau, sans aucune frais de recel, jusqu'au 30 du mois courant.
Le montant dû pour l'acte 73 sera complété [illegible] hypothèques [illegible].
JOHN S. WALTON, Administrateur des Finances.

LES soussignés informent le public et leurs nombreux amis et connaissances qu'ils ont fait l'acquisition de la Barre (buvette) No 2 pour le jour du pique-nique du Club d'Orléans qui aura lieu DIMANCHE, 15 septembre, sur les terrains Blanchard. Les meilleures choses y seront servies.
ALEXANDRE & JOS. CAILLIOT.

Pour le Hâvre.
Jour de départ, 20 septembre.—Le navire français, capitaine BADEN, [illegible] Dyer, ayant la plus grande partie de son chargement, partira avec [illegible].
W. M. BUDDENDORFF & SON, No 16 de la rue Carondelet.

AVIS.—Compagnie de Bouffe et de Mines de Cuivre.—7 septembre 1872.—Avis est donné aux actionnaires de cette Compagnie [illegible] 15 septembre 1872 au bureau de la Compagnie, No 7 de la rue Carondelet.
ALEX. BONNEVAL, Secrétaire.

L. MAC CARTHY,
IMPORTATEUR ET MARCHAND DE
Cigares de la Havane.
CAFÉ, SUCRE ET CONSTITUES,
A l'angle des rues
BIENVILLE ET VIEILLE LEVÉE.
Nouvelle-Orléans.
Lock Box No 751 du Bureau de Poste.

Chaudières à Sucre.
UN assortiment de CHAUDIERES en FONTE et en FER BATTU, de la célèbre fonderie de MM. R. & J. Beakie et Cie., de Liverpool.
A vendre par M. A. de LIZARDI & CIE.
No 25 Carondelet.

Propriétés à vendre et à louer.

A vendre pour cause de décès.
UN établissement de FERBLANTERIE faisant de bonnes affaires, avec une excellente clientèle, situé au No 122 rue Bourbon, entre les rues Toulouse et St. Pierre.
Conditions avantageuses.
S'adresser sur les lieux, où chez Mme Vve JULES JACQUES, au No 122, à l'encoignure Tremé et Ursulines.

Vente pour changement de Commerce.
UNE BOULANGERIE avantageusement située dans le Second District, parfaitement achalandée et offrant les plus grandes avantages à l'acquéreur. Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau de "l'Abeille."

A Louer.
La maison de résidence à deux étages No 186 rue Bourgogne, entre Ste-Anne et Dumaine, composée de deux salons, quatre chambres à coucher, avec gaz et les dépendances. Aussi, la maison de résidence, basse, No 198 rue des Remparts, entre Ste-Anne et Dumaine, composée de deux salons, deux chambres en bas, et deux chambres mansardées, avec gaz et dépendances. S'adresser à BEN O'CONNELL, P. O. Box ou au No 198 Bourgogne.

A Vendre,
La Grocerie située au coin des rues Marais et Ursulines, avec une bonne clientèle. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

A Louer,
DEUX MAGASINS en briques, à quatre étages, situés rue Canal, Nos 18 et 20, entre Chartres et Vieille-Levée, près de la Levée. Possession au premier octobre prochain.
S'adresser à J. TURCOTTE, 122, Canal, coin Royale.

A Louer,
Le 1er octobre, une excellente maison, admirablement située, ayant toutes les dépendances nécessaires, à [illegible] du terminus de trois lignes de chemins de fer. Elle porte le No 21 de la rue Prytanée, entre Joséphine et St-André. Pour plus de détails, s'adresser à E. CONERY, Au coin des rues Canal et Bolsa.

A Louer,
Plusieurs Belles Résidences.
La demi-maison, en briques, No 17 rue des Ursulines, [illegible].
La maison à étage No 190 rue Dauphine, [illegible].
La maison à étage No 257 rue Dumaine, [illegible].
La maison à étage No 222 rue de Chartres, entre les rues Mandeville et Esplanade, [illegible].
S'adresser à A. C. TREMOULET, 33 Vieille-Levée.

A Louer,
Le MAGASIN No 43 rue Decatur, [illegible] Vieille-Levée, entre Douane et Bienville; pour les conditions, s'adresser au No 10 rue Douane.

A Louer.
La maison à étage No 33 rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine, [illegible].
S'adresser au No 11 de l'Esplanade, au bureau de l'Abeille.

A Louer.
Une maison basse, à quatre appartements, avec cuisine, gaz et water-works, située rue des Ursulines, entre Remparts et Bourbon, [illegible].
S'adresser sur les lieux.

A Louer,
La maison à étage No 37 rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine, [illegible].
S'adresser No 15 rue de l'Esplanade, au bureau de l'Abeille.

A Vendre,
Une jolie maison de résidence meublée, avec une petite ferme de 30 arpents, jardins, vergers, potager, chevaux, vaches laitières, voitures, instruments aratoires, etc. située sur la rivière Tchefuncte, entre Madisonville et Covington, à quatre ou cinq milles de Mandeville.
Pour les conditions, s'adresser au bureau de l'Abeille.

GRANDE FABRIQUE DE
C A N D I
DE
NORMAN & REISS,
Nos 121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.
UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.
RUE VIEILLE-LEVÉE
On y fabrique constamment
Du Candi en gros et en petits bâtons.
Toutes espèces de Candi à la crème.
Toutes espèces de Candis américains.
[illegible]
Pralines Etoiles américaines.
Pâte de Jujube.
Toutes espèces de Chocolats.
[illegible]
Le seul établissement qui se charge de confectionner toutes sortes de CONFISERIE.
GATEAUX
unis et simples.
GATEAUX DE MARIAGE
faits sur commande dans le plus court délai.
Ils importent toutes sortes d'Articles ETRANGERS, tels que
[illegible]
NORMAN & REISS — Nos 121 & 123 rue de la Vieille-Levée.
RUE VIEILLE-LEVÉE.
FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.
Sirops de Fruits
FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CREME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE.
A vendre par
NORMAN & REISS,
Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 12 SEPTEMBRE—CLASSE No 218

25	76	75	47	30	35	46	62	4	21	22	41

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public, et sont surveillés par [illegible] & Co., Commissaires.
Rue St-Charles, coin [illegible] Nlle-Orléans.
Nouvelle-Orléans le 12 Septembre 1872.
[illegible] Commissaires.

Avis.
A dater du 1er septembre 1872, le tarif suivant a été adopté par les presses suivantes:
TAUX DE COMPRESSION.
Pour les ports étrangers ... 75c par balle
Pour les ports des côtes ... 60c
FRAIS QUE PAIENT LES EXPEDITEURS.
[illegible]
Chaque balle doit être entrée [illegible] frais de compression [illegible].
PETITS NOMBRES.
[illegible]
CHARGES EXTRA.
[illegible]
Louisiana Cotton Press Co., J. C. Denis, Président.
Orléans & Shippers, Sam. Boyd & Co.
Virginia & Mississippi, Hamilton Lewis & Co.
Planters' Press, [illegible] Abbott.
Phoenix, [illegible] Bednov & Co.
Atlantic, [illegible] Lasate & Co.
Union, [illegible]
Commercial Press, [illegible] & Godchaux.
Natchez, A. Levy, Jr.
Penn, [illegible] Krumbhaar & Co.
Canal, J. C. Van Wickle.
Jackson, [illegible] & Co.
Alabama & Factors' Press, [illegible] Hayward.
Levee, [illegible] Graves & Co.
Merchants', [illegible]
Crescent City & Fire Proof, [illegible] Moore & Co.
Pelican Press, [illegible]
Cooper, [illegible]
Kentucky Press, [illegible] Conlan & Campbell.

PRIX ENCORE REDUIT
—A LA—
Galerie originale de cadres à $1.
CHROMOS PHOTOTYPES
A 25 Cents
[illegible]
QUELQUE CHOSE DE NOUVEAU.
Une véritable PHOTOGRAPHIE-CARTE de [illegible] à 25 CENTS seulement—faite et livrée en une ou deux heures, par mon nouveau procédé.
J. W. PETTY,
No 131 de la rue du Canal.

Avis aux Chasseurs.
Je viens de recevoir un fort assortiment de Fusils à aiguilles, et aussi des Lefaucheux, avec un choix de Munitions, &c. articles, que je vendrai au plus bas prix et garantis.
J. F. DITTRICH, No 1 rue de Chartres.

INSTITUT ST-CHARLES
DIRIGÉ PAR
Mme Macé-Lafrano,
Pensionnat et Externat de Demoiselles,
104 et 106 rue Barracks.
La réouverture des classes aura lieu dans cette Institution Lundi prochain, 2 septembre. Pour prospectus et informations, s'adresser à la Directrice.

LA CHAPELLERIE
J. J. ALBERT,
Au No 66 de la rue de Chartres,
(Coin Bienville.)
Reçoit en ce moment et a les derniers genres de CHAPEAUX et CASQUETTES d'hommes, de jeunes garçons et d'enfants, de dames et de [illegible].
[illegible]

J. SAGET
A l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il vient d'arriver de France avec un grand assortiment d'Armes de chasse à l'usage des chasseurs louisianais, qu'il vendra en gros et en détail. [illegible] M. SAGET vend les revolvers de [illegible] au magasin de [illegible] rue de Chartres [illegible] TIGE [illegible] 126, Chartres.

CAZAUX & VERGNOLE
IMPORTATEURS.
VINS, LIQUEURS, &c.,
[illegible]
NEGOCIANTS DE SABORS
[illegible] VIEILLE-LEVÉE.